



Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Boulaide, le 17.04.24

Le Bourgmestre



Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
modification autorisation existante 2022/030	1, rue St-Hubert 9633 Boulaide Autorisé le: 24.04.23	09.02.24	09.05.24	B de Baschleiden 184/3092	23/2023
installation photovoltaïque	9, rue de la Paix 9639 Boulaide Autorisé le: 08.01.24	02.02.24	02.05.24	A de Boulaide 185/5382	2/2024
installation pv	27, rue de la Chapelle 9640 Boulaide Autorisé le: 15.01.24	19.01.24	19.04.24	A de Boulaide 697/6244	3/2024
renovation toiture et isolation avec pose velux	1, rue Berkels 9687 Surré Autorisé le: 15.01.24	19.01.24	19.04.24	C de Surré 96/5419	4/2024
renouvellement toiture, pose velux, revêtement pignon, peinture facade et pose pierres typ "Rasengitter"	9, rue des Rochers 9640 Boulaide Autorisé le: 29.01.24	09.02.24	09.05.24	A de Boulaide 81/6293 et 81/62592	6/2024
extension veranda existante	23, rue Flebour 9633 Boulaide Autorisé le: 12.02.24	23.02.24	23.05.24	A de Boulaide 673/5517	9/2024
construction veranda et pergola avec pose panneaux photovoltaïques et solar thermiques	20, rue Principale 9633 Baschleiden Autorisé le: 12.02.24	23.02.24	23.05.24	B de Baschleiden 174/3630	10/2024

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



Certificat des chantiers

Boulaide, le 17.04.24

Le Bourgmestre



Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Administration Communale de Boulaide

Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
garde corps et escalier sur terrasse existante	18, Massewee 9633 Baschleiden Autorisé le: 19.02.24	23.02.24	23.05.24	B de Baschleiden 96/3310	13/2024
installation photovoltaïque	3, Massewee 9633 Baschleiden Autorisé le: 19.02.24	23.02.24	23.05.24	B de Baschleiden 703/3343	12/2024
abri de jardin	11, Cité Kurend 9639 Boulaide Autorisé le: 19.02.24	23.02.24	23.05.24	A de Boulaide 176/6104	11/2024
transformation d'une maison en bureau	12, rue du Pont 9687 Surré Autorisé le: 26.02.24	01.03.24	01.06.24	C de Surré 1550/5877	14/2024
installation photovoltaïque	42A, rue Principale 9633 Baschleiden Autorisé le: 26.02.24	08.03.24	08.06.24	B de Baschleiden 53/3455	15/2024
réfection toiture	23, rue du Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 04.03.24	15.03.24	15.06.24	B de Baschleiden 557/3020	16/2024
réfection d'un mur en pierre	11, rue de la Mairie 9640 Boulaide Autorisé le: 25.03.24	29.03.24	29.06.24	A de Boulaide 166/1840	18/2024

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.



Administration Communale de Boulaide

Certificat des chantiers

Attestant que les autorisations suivantes ont été délivrées par Monsieur le Bourgmestre.

Boulaide, le 17.04.24

Le Bourgmestre



Genre de la construction	Lieu de la construction	Date Certificat	Délai de recours devant le Tribunal Administratif	Section et Numéro cadastral	N° de l'autorisation
inattallation panneaux photovoltaïques	14, rue du Barrage 9633 Baschleiden Autorisé le: 25.03.24	29.03.24	29.06.24	B de Baschleiden 157/3099	19/2024

Conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le certificat est affiché aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents à l'autorisation de construire, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du certificat au chantier.